



BULLETIN DE PARTICIPATION AU TEST  
DU " RÉSUMÉ DE PASSAGE AUX URGENCES " (RPU)  
DU 24 AU 30 JUIN 2002

Le renvoi de ce bulletin déclenche l'inscription au test du RPU et l'envoi d'une convocation à la session de formation du 7 juin 2002 (transmission entre le 29 et 31 mai) et du matériel de recueil (transmission au cours de la semaine 23) au " référent " désigné ci-dessous.



Pour toute demande d'information  
s'adresser à **Evelyne BELLARD**  
- Mission PMSI -  
(numéro de téléphone : 01 40 56 52 91)  
e-mail : evelyne.belliard@sante.gouv.fr



À retourner avant le **27 mai 2002** à :  
**SEPSI-IRIS FRANCE**  
Service Bureau - DHOS  
Parc d'Activités du Moulin de Massy  
19, rue du Saule Trapu  
91882 MASSY Cedex

N° FINESS, raison sociale et adresse  
de l'établissement géographique :

Adresse établissement

Type d'autorisation (SAU, POSU, UPATU)



En cas d'erreur ou d'imprécision sur ces données pré-imprimées, cochez ici  (Indiquer les données à rectifier au dos du présent bulletin).



Mode de transmission des données - questionnaires-papier   
- fichier informatique



Indiquer le nombre prévisionnel de passages qui seront réalisés au cours de la semaine du test afin de dimensionner le nombre de questionnaires qui vous seront adressés, quel que soit le mode de transmission choisi :



Nom du «réfèrent» désigné sur le test



Fonctions du «réfèrent» au sein de l'établissement



Coordonnées du «réfèrent» : N° de téléphone

E-mail : .....

Adresse : .....

(A renseigner uniquement si l'adresse du réfèrent est différente de celle de l'établissement, indiquée ci-dessus).



Option de participation à la session de formation du 7 juin 2002 : cocher

Non participation (envoi consignes par courrier)

Participation

Nom



Nom et coordonnées du participant si différent du réfèrent :

Tél. : ..... e-mail : .....



Si deux sessions, cocher l'option en termes d'horaires :

10 heures - 13 heures

14 heures 30 - 17 heures 30



Si trois sessions, cocher l'option en termes d'horaires :

8 heures 30 - 11 heures 30

13 heures - 16 heures

17 heures - 20 heures

Signature et cachet  
du Directeur de l'établissement

*N.B : si le nombre de participants n'est pas trop important,  
une seule session sera organisée de 10 à 13 heures*